

Le SBA...



► ... un service public

Le Syndicat du Bois de l'Aumône garantit un service équitable à tous les usagers du territoire, sans recherche de bénéfice commercial.

► un label « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet »

Depuis 2015, le SBA est labellisé par l'Etat pour sa démarche éco-citoyenne de valorisation et de réduction des déchets. Trier les déchets alimentaires permet de créer de l'énergie (biogaz) grâce au procédé de méthanisation, ainsi que du compost, qui sera ensuite réutilisé.



► ... un accompagnement

Le SBA assure un diagnostic de votre production de déchets et adapte la collecte à vos besoins (capacité des bacs...).

Il vous fournit tous les supports de communication nécessaires (affiches, documents...).



Contact : service Conseil à l'Usager
04 73 647 444 - conseilusager@sba63.fr
www.sba63.fr (espace Professionnels)



La collecte de vos déchets alimentaires

Le Syndicat du Bois de l'Aumône vous propose un service sur-mesure pour la collecte de vos déchets alimentaires.

Pourquoi les trier ?

- Pour réduire votre quantité d'ordures ménagères et ainsi maîtriser votre facture
- Pour mieux valoriser ces déchets et réduire votre empreinte écologique
- Pour se mettre en conformité avec la réglementation



Quels déchets alimentaires ?



Les restes alimentaires
(restes de repas, pain, viande et poisson cuits, os, fruits et légumes abîmés, croûtes de fromage, fruits de mer et coquilles...)



déchets
carnés cuits



Les déchets de préparation de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé...)



Les papiers souillés (mouchoirs, serviettes, essuie-tout, sets de table...)



Déchets bien fermés dans un sac bio-dégradable.



Comment se déroule la collecte ?



Mise en service

Après la signature de la convention, le SBA vous fournit un kit complet :

- ▶ bacs à couvercle marron avec système électronique pour calculer l'utilisation du service,
- ▶ outils de communication adaptés,
- ▶ formation aux gestes de tri.



Fréquence de collecte

- ▶ La collecte des bio-déchets peut s'effectuer une ou deux fois par semaine selon les secteurs.

Tarifs

- ▶ Découvrez les tarifs avantageux de la collecte des bio-déchets dans la brochure ci-joint « *Déchets des professionnels* », qui explique également le fonctionnement de la Redevance Spéciale.

Petit producteur, pour un bac 120 litres

Ordures ménagères



7,06€
la collecte (=levée)

Bio-déchets



2,31€
la collecte (=levée)

Le devenir des bio-déchets

Les bio-déchets collectés sont acheminés au pôle de traitement Vernéa. Ceux-ci sont broyés, puis entrent en méthanisation (processus naturel de dégradation de matière organique) qui crée de l'énergie (biogaz). Reste ensuite le digestat, qui deviendra du compost et sera réutilisé.



Pour en savoir +
sur le devenir des
bio-déchets :
www.valtom63.fr



Crédit photo : Valtom